

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du Mercredi 8 février 2012 Après-midi

10 Question de Mme Valérie Warzee-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le projet d'incinérateur de Pointe EnR à Givet" (n° 8768)

10.01 **Valérie Warzee-Caverenne** (MR): Madame la ministre, le projet de création d'un incinérateur appelé Pointe EnR sur la commune de Givet crée depuis plusieurs semaines une vive émotion au sein de la population, tant du côté belge que du côté français. Je rappelle que la commune de Givet est située dans une petite enclave française de 25 km de long sur 10 km de large à l'intérieur du territoire wallon.

Le processus d'instruction pour la délivrance du permis d'exploiter suit son cours par les instances concernées. Dans le cas de la Belgique, c'est donc la Région wallonne qui analyse l'impact environnemental sur les eaux, les sols, l'air, le patrimoine mais également sur la santé des citoyens et riverains de l'incinérateur.

Tenant compte du fait qu'un tel projet, une fois abouti, aura un impact en aval sur vos compétences ministérielles, mais aussi du fait que la population est fortement alertée sur les conséquences que pourrait avoir ce projet sur sa qualité de vie et sur les risques potentiels pour sa santé, j'aurais aimé savoir si un contact avait déjà eu lieu entre vos services et ceux du ministre wallon compétent, ainsi qu'avec votre homologue français. Si oui, pouvez-vous nous préciser de quelle nature? Et, si non, pensez-vous en prendre l'initiative?

Une étude d'incidence sur la santé publique a-t-elle déjà eu lieu pour ce projet en particulier ou encore dans le cadre d'un précédent projet similaire? Si oui, pouvons-nous en avoir connaissance?

10.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Chère collègue, en réalité, vous l'avez dit vous-même, ce sujet relève des compétences exclusives de la Région wallonne qui, je pense, le suit avec beaucoup d'attention. Je n'ai donc eu de contact ni avec le gouvernement wallon, ni avec mon homologue français à ce propos. D'autant plus – je veux attirer votre attention sur ce fait – que les procédures de consultation des États voisins dans le cadre d'études d'incidence, les installations situées à leurs frontières sont suivies par le département des Affaires étrangères. Donc, en ce qui me concerne, je n'ai pas eu d'indications en la matière.

10.03 **Valérie Warzee-Caverenne** (MR): Il y a eu tout à l'heure des questions sur des études épidémiologiques à propos des centrales nucléaires. L'échange que nous venons d'avoir tombe à point. En effet, l'objectif de ma question visait à ce que nous ne nous retrouvions pas ici dans quelques années pour nous poser les mêmes questions sur l'impact d'un incinérateur.

10.04 **Laurette Onkelinx**, ministre: D'après les informations dont je dispose, le gouvernement wallon en est bien conscient.

10.05 **Valérie Warzee-Caverenne** (MR): Pouvez-vous donc éventuellement vous en assurer? Merci beaucoup.

10.06 **Laurette Onkelinx**, ministre: Vos collègues au parlement wallon pourront le faire.